

10 Faits divers & Justice

Audiences foraines organisées par le tribunal de Libreville à la prison centrale

30 affaires examinées puis délibérées sur le siège mardi 12 juin

JNE

Libreville/Gabon

TRENTE affaires examinées, puis délibérées sur le siège. A la grande satisfaction des détenus dont 12 (parmi lesquels une jeune fille de 19 ans qui a pu passer les épreuves écrites du BEPC hier) ont recouvré la liberté sur-le-champ et les autres désormais situés sur leurs peines. C'est le bilan de l'audience foraine organisée par le tribunal de première instance de Libreville, mardi dernier 12 juin, à la prison centrale.

Selon le président du tribunal de première instance de Libreville, Fulgence Ongama, «*ce genre d'initiative devrait se généraliser dans toutes les juridictions du pays, afin que le détenu ne devienne plus un moyen de pression par les différents syndicats.*»

Et pour cause ! Depuis le 21 décembre 2017, aucune audience correctionnelle ne s'est plus tenue au Palais de justice de Libreville, en raison de la grève déclenchée par le Syndicat national des ma-



Photo : Justelin Ndemezo

Le président du tribunal de Libreville, Fulgence Ongama, présentant la loi qui lui permet d'organiser...

gistrats du Gabon (Synmag), puis celle du Syndicat national des greffiers (Synagref) en cours, et qui perturbe le fonctionnement régulier des juridictions.

Face à cette paralysie, dont la conséquence directe est la surpopulation carcérale, la tenue des audiences foraines paraît être la solution pour apporter le réconfort aux détenus, qui attendent vivement d'être jugés.

Ces audiences foraines, selon le président Ongama, sont organisées en application des dispositions constituées des articles 283 alinéa 2 et 284 du Code de procédure pénale, en ce qu'elles sont tenues

en raison des nécessités de service. Avec cette particularité que le greffe était assuré par un non professionnel appelé "Greffier ad hoc".

Le recours à un greffier ad hoc, explique le haut magistrat, résulte d'une disposition légale, en ce que le législateur, pour éviter la paralysie de la machine judiciaire, a donné la possibilité au président du tribunal de faire remplacer le greffier professionnel, en cas d'empêchement, par un greffier ad hoc.

ARTICLES 283 ET 284.

Le fait que le tableau de ces audiences foraines n'a pas été dressé au début de l'année judiciaire ne



Photo : Aristide Moussavou

... des audiences foraines à la prison centrale de Libreville.

constitue pas, précise Fulgence Ongama, une cause de nullité, puisqu'en droit, il n'y a pas de nullité sans texte, ce d'autant plus que l'article 283, alinéa 2, du Code de procédure pénale permet la tenue de ces audiences en cas de nécessité de service. Le président du tribunal, en tant que chef de juridiction, est le seul à apprécier les nécessités de service. Pour mémoire, l'article 283 du Code de procédure pénale dispose : "Les présidents des tribunaux de première instance ou les magistrats du siège qu'ils désignent peuvent tenir des audiences foraines dans le ressort de leurs juridictions respectives. Un

tableau des audiences foraines est dressé en début d'année judiciaire par le président du tribunal, après avis de l'assemblée générale. Ce tableau indique les lieux et dates de ces audiences. Il peut être tenu, si les nécessités de service l'exigent, d'autres audiences foraines en dehors de celles déterminées par le tableau visé ci-dessus".

L'article 284 du Code de procédure pénale prévoit, pour sa part que : "Les audiences foraines peuvent se tenir en présence du Ministère public et avec l'assistance d'un greffier. En cas d'empêchement, le greffier désigné est remplacé par un greffier ad hoc".

Faux et usage de faux

Un faussaire et son complice sous les verrous à Franceville

D.K

Franceville/Gabon

IL est dépeint comme le plus grand faussaire de Franceville. À ce titre, il était activement recherché depuis deux ans par les autorités judiciaires pour qu'il rende des comptes. Charden Ekouassi Tsia vient finalement d'être neutralisé par les Officiers de police judiciaire (OPJ) lancés à ses trousses.

Déferé devant Gilbert Mbarangolo, le procureur de la République près le tribunal de première instance de Franceville, ce Gabonais de 24 ans est passé aux aveux lors de son audition. D'où son incarcération, il y a quelques jours, à la prison centrale de Franceville, pour «*faux et usage de faux et vol de documents administratifs.*»

Son complice dans cette affaire, Guy François Massimani, Congolais de 43 ans, présenté comme fabriquant de faux cachets, a subi le même sort.

Une perquisition au domicile de Charden Ekouassi Tsia, sis au quartier Ombébé, dans le deuxième arrondissement de



Photo : D.R.

Charden Ekouassi Tsia, le faussaire présumé et...

Franceville, a permis aux enquêteurs de saisir un nombre important de documents falsifiés, des registres de naissance volés ainsi que des cachets dérobés et/ou trafiqués.

Une source autorisée affirme que depuis 2013, ce veinard était devenu presque un homme important dans la localité. Il revêtait tour à tour les habits de président du tribunal, de préfet, de maire, et même de sage-femme, délivrant en toute impunité des documents administratifs aux personnes dans le besoin, qui le lui rendaient bien en auoulant des billets de banque.

ACTIVITÉ LUCRATIVE. trouvés en sa possession,

des cachets trafiqués de la présidente du tribunal, du greffier en chef et de son adjoint, ceux des préfets de Djouori-Agnili (Bongoville) et de Lékabi-Lewolo (Ngouoni), ainsi que de certains maires. Les services offerts par l'intrépide Ekouassi allaient des faux actes de naissance fournis à des personnes désirant rectifier leurs âges et autres, aux faux actes de mariage.

Il délivrait également des faux certificats de grossesse et d'accouchement, à partir du cachet de la responsable de la maternité de l'hôpital régional Amissa Bongo de Franceville.

Pour authentifier les diffé-



Photo : D.R.

... son complice tout aussi présumé, Guy François Massimani, donné comme fournisseur de cachets trafiqués.

rentes pièces, l'individu calquait les signatures apposées aux documents subtilisés dans les bureaux administratifs et ailleurs. Par la suite, ne lui restait qu'à les imiter. «*J'ai soutiré un registre à Bongoville, dans le bureau de mon oncle. Puis, j'ai commencé à établir des actes de naissance à tous ceux qui en avaient besoin, au prix de vingt mille (20 000) francs par document. En 2013, j'ai commencé à falsifier des jugements supplétifs à partir des copies du tribunal*», a avoué le mis en cause lors de son audition.

Ce trafic était devenu tellement lucratif, que Charden Ekouassi Tsia, qui réussis-

sait toujours jusque-là à passer entre les mailles du filet de la police, avait fini par avoir comme une addiction à ces pratiques dangereuses. Du coup, la ville de Franceville s'est retrouvée inondée de certificats de nationalité et autres documents administratifs faussement légalisés au tribunal de Franceville et dans les autres administrations compétentes, attirant l'attention des responsables du parquet.

Dès lors, le suspect et son acolyte étaient dans le collimateur de la justice. Ils méditent actuellement sur leur sort, à la prison centrale de Franceville, en attendant leur procès.

Faits d'ailleurs

Ils jouent au football avec un chaton puis le mettent dans un four

À Courtrai (Belgique), plusieurs jeunes se sont mis à jouer au football avec un chaton, âgé de 10 mois, puis ils l'ont mis dans un four chauffé à 200 degrés. Quinze minutes plus tard, alors qu'ils jouaient et buvaient, l'un d'eux a soudain entendu un bruit. C'était le pauvre félin, grièvement brûlé, qui tentait en vain de sortir du four. Le jeune homme a sauvé le chat du four chaud et s'en est occupé. Pendant deux jours, Prophet a été sous la douche, mais ce n'est que hier que l'animal a été emmené chez le vétérinaire. Selon le vétérinaire chargé de le soigner, ses chances de survie sont grandes. Ce dernier a déposé une plainte auprès de la police. Le propriétaire du chat a fait la même chose.

Une femme dévorée par un alligator alors qu'elle promenait ses chiens

À Miami (Etats-Unis), une femme de 47 ans promenait ses chiens au bord du lac lorsque, semble-t-il, elle a été attrapée et traînée dans l'eau par un alligator. Le reptile l'a ensuite dévorée. Même s'il n'ont pas été témoins de l'attaque, des riverains ont donné l'alerte, en voyant les chiens seuls au bord de l'eau, et la voiture vide garée depuis plusieurs heures sur le parking. Les policiers ont conclu que la quadragénaire avait été attaquée par un alligator. Celui-ci a été capturé et des restes humains, dont un bras, ont été retrouvés dans son abdomen. L'un des chiens de la victime a également été dévoré par l'animal.

Elle tue son mari à coups de déambulateur

Danièle Louis, 66 ans, a comparu la semaine dernière devant la Cour d'assises de Charente (France) pour le meurtre de son mari Christian Gonda. Les faits se sont déroulés le 16 décembre 2015. Ce jour-là, la sexagénaire a massacré son époux grabataire, qui ne marchait plus et ne parlait plus. Elle l'a frappé à coups de poings, de balais et de déambulateur. Puis, alors qu'il était déjà mort, elle l'a étranglé avec un lacet. Danièle Louis a été condamnée vendredi à 20 ans de réclusion criminelle. Quant au fils de l'accusée, âgé de 40 ans, il a écopé de deux ans de prison avec sursis pour non-empêchement de crime.

Rassemblés par JNE